Corridor d'étude sécuritaire

Dernière mise à jour le 24 septembre 2020

À propos de Langues Canada

Association nationale, Langues Canada (LC) représente plus de 200 programmes accrédités d'enseignement de l'anglais et du français, dans 185 lieux d'études situés dans presque toutes les régions du Canada. Son effectif se compose d'écoles de langues privées, ainsi que d'universités et de collèges publics. Une liste des membres de LC figure ICI. Langues Canada est aussi le seul organisme national d'accréditation au Canada pour l'enseignement de l'anglais et du français; l'adhésion est réservée aux programmes qui respectent les normes rigoureuses de qualité de l'association, exigeant un engagement envers la protection des étudiants, un processus indépendant d'accréditation et la conformité aux normes et au code de conduite de Langues Canada.

Chaque année, les membres de Langues Canada accueillent 150 000 étudiants étrangers au Canada. Un tiers de ceux-ci poursuivent des études postsecondaires dans des universités et des collèges canadiens. L'enseignement des langues contribue donc, dans une large mesure, au secteur de l'éducation internationale, qui représente 22 milliards de dollars par année au Canada. Pendant leur séjour, ces étudiants explorent notre pays et notre culture et ajoutent à la richesse et à la diversité de notre société. Au terme de leurs études, de nombreux étudiants décident de rester au Canada et d'y élire domicile. La formation linguistique est une étape essentielle, non seulement pour permettre la poursuite de leur éducation, mais aussi en tant que partie nécessaire de l'équation, en vue d'atteindre les objectifs en matière de main-d'œuvre et d'immigration du Canada.

Un sondage mené le 25 juin 2020, auprès des membres de Langues Canada, indique que si le statu quo persiste 75 % des programmes accrédités d'anglais et de français seront forcés de fermer définitivement au cours des six prochains mois. D'autres suivront en 2021. Des mesures doivent être prises pour préserver des décennies d'investissement et un secteur qui préconise nos langues officielles et nos valeurs. Le *Corridor d'étude sécuritaire* est une proposition qui vise expressément ce but : sauvegarder le secteur canadien de l'enseignement international des langues par l'innovation, d'une façon qui assure la sécurité des Canadiens et des étudiants étrangers. Le *Corridor d'étude sécuritaire* représente une adaptation permettant de survivre et de prospérer dans ce nouveau contexte post-pandémie.

Corridor d'étude sécuritaire de Langues Canada

Le *Corridor d'étude sécuritaire* constitue un moyen sécuritaire d'accueillir des étudiants étrangers au Canada. Conçu pour recruter et préparer des étudiants étrangers qualifiés, à s'inscrire à des cours de langue, ce corridor offre une zone de voyage libre, sécuritaire et contrôlée au Canada, ainsi qu'un processus de quarantaine confortable, et assure que les étudiants et les hôtes canadiens sont en sécurité, tandis que les étudiants amorcent leurs études dans des écoles et des collectivités canadiennes.

Dans le cadre de la réouverture progressive et ciblée des frontières du Canada, à la suite du confinement imputable à la COVID-19, les écoles membres de Langues Canada s'engagent à collaborer avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour accueillir les étudiants étrangers d'une façon sécuritaire, qui réduit considérablement le risque de transmission de la COVID-19 au Canada.

Le *Corridor d'étude sécuritaire* se compose d'un ensemble complet de dispositions que l'association a prises, à l'appui de ses programmes membres, pour respecter l'engagement envers la santé et la sécurité des Canadiens. En vertu du *Corridor d'étude sécuritaire*, les membres de LC doivent :

- s'assurer, qu'avant de voyager, les étudiants sont qualifiés et se conforment aux exigences pour voyager en sécurité et aux mesures de quarantaine obligatoire à leur arrivée au Canada;
- prendre toutes les dispositions nécessaires pour les voyages en toute sécurité des étudiants et leur quarantaine de 14 jours à leur arrivée;
- surveiller et appuyer les étudiants pendant toute la durée de leur quarantaine obligatoire;
- offrir un milieu scolaire qui respecte les règlements et les lignes directrices des autorités fédérales, provinciales et locales en matière de santé publique.

Par l'intermédiaire du *Corridor d'étude sécuritaire*, les membres de Langues Canada veilleront à ce que toutes les mesures de sécurité nécessaires soient en place, pour accueillir un total prévu de 40 000 étudiants étrangers ciblés pour la formation linguistique, du 1er juillet 2020 au 31 mars 2021.

Éléments du *Corridor d'étude sécuritaire*

Le *Corridor d'étude sécuritaire* de Langues Canada peut compter trois étapes qui appuient les étudiants et protègent les Canadiens, à chaque moment du voyage d'études des étudiants au Canada.

PREMIÈRE ÉTAPE : Promotion et dispositions avant le départ pour le Canada

LC et ses membres s'assureront que les étudiants sont qualifiés, informés, préparés et conviennent des exigences de sécurité relatives aux voyages et à la quarantaine à leur arrivée au Canada. LC et ses membres prendront toutes les dispositions nécessaires et fourniront aux étudiants étrangers les documents voulus, pour assurer IRCC et l'ASFC qu'ils arrivent en toute sécurité au Canada.

1. Promotion du *Corridor d'étude sécuritaire* auprès d'étudiants éventuels – l'image de marque visant à promouvoir l'expérience qu'offrent les études au Canada changera au cours des prochains mois. L'accent sera mis sur l'appui offert aux étudiants, par l'entremise du *Corridor d'étude sécuritaire*, et sur les exigences imposées aux étudiants, qui devront se conformer à de rigoureuses mesures de sécurité pour réduire le risque de transmission de la COVID-19, y compris la quarantaine obligatoire. Dans le but d'appuyer cet effort de promotion et de valorisation de l'image de marque, Langues Canada a proposé la création d'une subvention du gouvernement du Canada, axée sur les voyages et l'arrivée en toute sécurité des étudiants. Cette subvention compenserait en partie le coût des vols et de la quarantaine des étudiants, ce qui communiquerait l'importance qu'accorde le Canada aux étudiants étrangers, ferait part de la disposition du Canada à les accueillir en toute sécurité et, en fin de compte, les inciterait à choisir le Canada comme destination de choix pour leurs études, plutôt qu'un pays concurrent.

2. Protocole de Langues Canada pour les arrivées et les mises en quarantaine en toute sécurité des étudiants étrangers – élaboré par Langues Canada, ce document fournit des lignes directrices claires aux membres de LC, afin de s'assurer que les étudiants respectent les exigences de voyage et de quarantaine sécuritaires.

3. Liste de contrôle sur les voyages et la quarantaine des étudiants étrangers en période de COVID-19 – élaboré par Langues Canada, ce document donne des instructions détaillées aux étudiants étrangers, qui viendront au Canada, sur la façon de se préparer, de voyager, d'arriver et d'observer la quarantaine en toute sécurité. Il comprend un formulaire que doivent signer les étudiants pour confirmer leur compréhension et leur acceptation de l'exigence de quarantaine, à leur arrivée au Canada. Le document sera fourni aux étudiants en plusieurs langues.

4. Modèle de plan de quarantaine des étudiants étrangers face à l'épidémie de COVID-19 – élaboré par Langues Canada, ce document fait état du plan de quarantaine des étudiants. Ceux-ci devront le compléter, l'imprimer et le présenter à leur agent de l'ASFC, dès leur arrivée au Canada.

5. Modèle d'attestation de voyage essentiel pour les étudiants étrangers – élaboré par Langues Canada, ce formulaire permet aux établissements d'attester le caractère essentiel de la présence d'un étudiant au Canada. Les étudiants devront imprimer ce document et le présenter à leur agent de l'ASFC, dès leur arrivée au Canada.

6. Application ArriveCan – les étudiants seront invités à télécharger l'application mobile ArriveCAN, avant leur arrivée, et à fournir leurs renseignements personnels, y compris un numéro de téléphone canadien (p. ex., celui d'une personne-ressource de leur lieu de quarantaine). Les étudiants seront aussi incités à obtenir un numéro de téléphone canadien pour faciliter le contact. (PhoneBox, un fournisseur canadien de services sans fil offre des forfaits de mobilité abordables, peut livrer des cartes SIM canadiennes n'importe où dans le monde et offre une activation facile dès que les étudiants arrivent au Canada.)

    6.1 Application COVID-19 de la Colombie-Britannique – les étudiants qui fréquentent les établissements de la Colombie-Britannique seront également tenus de télécharger l'application COVID-19 de la Colombie-Britannique.

7. Preuve d'assurance pendant la période de quarantaine – les étudiants étrangers auront besoin d'une preuve d'assurance médicale appropriée, à compter de leur date d'arrivée, qui comprend la couverture pour la COVID-19 pendant la période de quarantaine. (Guard.me International Insurance confirme que sa police d'assurance pour les étudiants offre une couverture médicale complète pour la COVID-19, y compris pendant la période de quarantaine. De plus, Keep.meSAFE par Guard.me offre un accès, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à un soutien en matière de santé mentale.)

DEUXIÈME ÉTAPE : Voyage et arrivée au Canada

LC et ses membres veilleront à ce que les étudiants se rendent au Canada de façon sécuritaire, contrôlée et surveillée. LC et ses membres prendront toutes les dispositions nécessaires pour la quarantaine obligatoire de 14 jours des étudiants, à leur arrivée au Canada.

8. Corridors aériens sécuritaires d'Air Canada pour les étudiants étrangers – Langues Canada s'est associée à Air Canada afin d'établir des corridors aériens désignés pour les étudiants étrangers, c'est-à-dire des vols nolisés, réservés exclusivement aux étudiants étrangers à destination du Canada. Ces vols s'adresseraient expressément aux étudiants détenteurs d'une lettre d'acceptation dans un programme de membre de LC et d'un visa approprié, mais pourraient aussi servir à d'autres établissements canadiens d'enseignement désignés. La création de ces corridors aériens directs, pour les étudiants étrangers, permettra de surveiller et de contrôler les flux d'étudiants au Canada, mieux que ne le ferait leur arrivée à bord de vols commerciaux. (Remarque : Des vols nolisés ne seraient pas nécessairement exigés pour tous les pays d'origine et leur besoin serait continuellement évalué, conformément à la réouverture progressive et ciblée des frontières du Canada.)

9. Hôtels de quarantaine désignés – plusieurs hôtels ont été identifiés comme sites de quarantaine sélectionnés par Langues Canada, pour les étudiants étrangers, dans les villes suivantes : Toronto, Montréal, Vancouver Calgary, Victoria, Winnipeg et Halifax. Tous les sites de quarantaine ont mis en application des procédures d'exploitation rigoureuses relativement à la COVID-19, conformément aux pratiques exemplaires, aux procédures d'exploitation et aux considérations pour l'auto-isolement de la clientèle d'hôtels de l'Association des hôtels du Canada, énoncées dans son document intitulé Best Practices, Operating Procedures and Considerations for Hotel Guests in Self-Isolation. Ils sont en mesure d'offrir des services complets de quarantaine aux étudiants, y compris le transport sécuritaire de l'aéroport à l'hôtel, et des services de surveillance pour s'assurer que les étudiants ne quittent pas leurs chambres.

   Les hôtels qui fournissent des navettes aux étudiants arrivant pour la quarantaine via le *Corridor d'étude sécuritaire* doivent respecter les critères de base suivants :
   - un nombre suffisant de navettes afin de respecter une limite d'un étudiant pour deux sièges, à moins qu'il ne s'agisse de membres d'une unité familiale ;
   - une séparation en plexiglas entre la zone du conducteur et celle des passagers, et aucun étudiant n'est autorisé à s'asseoir sur le siège passager avant ;
   - les étudiants sont responsables du chargement et du déchargement de leurs valises dans la navette ;
   - le nom et les coordonnées du conducteur et ceux du personnel d'accueil de l'hôtel seront communiqués à chaque étudiant, afin qu'il les ajoute à son forfait de quarantaine, ainsi que l'heure et le lieu prévus pour la collecte ;
   - les étudiants seront conduits directement au lieu de quarantaine ;
   - chaque navette sera entièrement nettoyée entre les voyages ;
   - dans la mesure du possible, les fenêtres seront légèrement ouvertes pour faciliter l'aération de la zone des passagers.

   Les hôtels qui n'ont pas souscrit à cette exigence ne seront pas accessibles aux étudiants par l'intermédiaire du CSD.

10. Tests de dépistage de la COVID-19 - Les étudiants auront accès à des services de dépistage de la COVID-19 pendant leur quarantaine obligatoire de 14 jours à l'arrivée au Canada, dans les provinces qui l'exigent (par exemple, l'Ontario).

TROISIÈME ÉTAPE : Intégration dans les programmes membres de LC

Après avoir terminé avec succès la période de quarantaine, les étudiants se rendront à leur lieu final de résidence et amorceront leurs études en personne. Les écoles membres de Langues Canada s'engagent à fonctionner d'une manière qui accorde la priorité à la santé et à la sécurité des étudiants, du personnel, des familles d'accueil et des collectivités, en respectant les règlements et les lignes directrices de réouverture des autorités fédérales, provinciales et locales en matière de santé publique.

11. *Lignes directrices sur le fonctionnement des écoles de langues privées en période de COVID-19* de Langues Canada – Les lignes directrices sur le fonctionnement des écoles de langues privées, en période de COVID-19, guident les préparatifs des membres de LC, pour l'exploitation quotidienne compte tenu de la pandémie, en fournissant des directives sur la distanciation physique appropriée et les mesures d'hygiène, d'assainissement et de surveillance. (Veuillez noter que les universités et collèges publics membres de LC se conformeront aux directives pour les établissements postsecondaires publics relativement à la COVID-19.)